

Monsieur Guillaume LEFORESTIER

Secrétaire général

METTL

Arche Sud

92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Paris, le 15 janvier 2026

N/Réf : ZN/LJ/26009

Objet : Revalorisation des indemnités d'astreinte

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis plusieurs années, Force Ouvrière alerte l'administration sur l'obsolescence des montants indemnitaire liés aux astreintes au sein des services et établissements relevant des Ministères de la Transition écologique, de l'aménagement du Territoire, des Transports, du Logement et de la Mer.

Dès 2023, FO a formellement demandé l'ouverture d'un chantier de **revalorisation des indemnités d'astreinte**, tant au sein des DDI que dans l'ensemble du périmètre Écologie–Transports–Logement–Mer, au regard :

- du **gel prolongé des montants sur une période marquée par une très forte inflation**,
- de l'**évolution significative des contraintes pesant sur les agents**, y compris de leur dangerosité.
- et de l'extension continue des missions exercées en situation d'astreinte.

En 2024, l'administration a opposé à nos revendications un **refus de principe**, en indiquant que toute évolution serait bloquée par le « guichet unique » de la Fonction publique et ne pourrait être envisagée qu'à l'issue d'un hypothétique processus interministériel d'harmonisation.

Or, cet argument ne peut désormais plus être retenu.

En effet, la publication au Journal officiel du 19 décembre 2025 de l'arrêté du 12 décembre 2025 revalorisant les indemnités d'astreinte des agents du ministère de l'Intérieur démontre clairement que :

- le verrou interministériel invoqué n'était **ni juridique ni absolu**,
- une **décision politique est possible**, dès lors qu'un ministère porte effectivement le sujet,
- et que le principe d'une revalorisation des astreintes, bien qu'ici encore insuffisante, est désormais **acté au niveau de l'État**.

Dans ces conditions, Force Ouvrière considère qu'il ne saurait y avoir :

- **ni agents de seconde zone**,
- **ni différenciation injustifiée entre ministères**,
- **ni maintien d'un gel indemnitaire devenu manifestement inégalitaire**.

Les agents du périmètre Écologie–Transports–Logement–Mer assurent, eux aussi, des astreintes essentielles à la continuité du service public, souvent dans des contextes de forte contrainte opérationnelle, de responsabilité accrue et d'exposition permanente.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

📞 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32



En conséquence, FO vous demande solennellement :

- l'ouverture **sans délai** d'un chantier de revalorisation des indemnités d'astreinte au sein du METTL,
- la mise en œuvre d'une première **revalorisation au moins équivalente** à celle obtenue par le ministère de l'Intérieur, premier pas pour répondre aux revendications plus ambitieuses de FO,
- et l'inscription rapide de ce point à l'ordre du jour des instances de dialogue social compétentes.

Il en va du respect du principe d'égalité, de la reconnaissance concrète des sujétions imposées aux agents, et de la crédibilité de la parole de l'administration lorsqu'elle invoque l'harmonisation interministérielle, de la parole politique quand elle porte la reconnaissance de l'exposition de nos missions.

FO restera particulièrement attentive aux suites qui seront données à cette demande légitime.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Zainil NIZARALY



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32

